

Assurances Banque Finances spécialité « Chargé de clientèle particulier en Banque Assurance »

RNCP20765 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	313
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université du Maine - Le Mans
<http://www.univ-lemans.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le chargé de clientèle assure en agence, la responsabilité de la gestion et du développement d'un portefeuille de clients particuliers ou professionnels, il suit ses clients, étudie leurs besoins, les conseille, et leur vend des produits et des services, réalise les diverses opérations de financement, et mène ou participe à toute autre action contribuant à la réalisation des objectifs qualitatifs et quantitatifs de l'agence.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Accueillir un client, répondre à sa demande spontanée, lui proposer à cette occasion une offre adaptée à son profil
- Proposer et vendre des produits par téléphone
- Conduire un entretien de vente-conseil
- Traiter des événements commerciaux individuels de son portefeuille client
- Définir, organiser et réaliser une action commerciale sur son portefeuille client
- Conduire ou participer à une action commerciale collective
- Conduire ou participer à une action de prospection
- Monter et suivre les dossiers de ses clients

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Banque Assurance

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Chargé de clientèle (en banques et/ou assurances) particulier
Gestionnaire d'assurances
Conseiller/conseillère
Conseiller/conseillère de clientèle particulier
Agent de banque et/ou assurance contact clientèle
Agent commercial en banques et/ou assurances
Attaché de clientèle en banques et/ou assurances
Chargé de relations avec la clientèle

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, APPRENTISSAGE

Personnes ayant contribué aux enseignements
(enseignants et professionnels) (loi 84-52 du
26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Personnes ayant contribué aux enseignements
(enseignants et professionnels) (loi 84-52 du
26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

possible pour partie du diplôme par VES ou VAP

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants et professionnels (Décret n° 2002-590 24/04/2002) - VAE

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/20765/>